



Refus employeur accident de travail

Par **Ninied**, le **16/11/2012 à 17:37**

Bonjour le 15 août en partant au travail je tombe sur la route et me fracture la main je fait contacter ma main a ma chef en arrivant au travail 3 heure plus tard vu que ma main devenait bleu elle me dit d'aller au urgence qui me trouve une fracture et me met en accident de travail. Depuis mon employeur a refuse d'envoyer l'attestation de salaire la déclaration d'accident et de répondre au questionnaire donc la sécurité social m'informe le 5 novembre qu'elle n'a pas pu décider pour mon accident de travail et qu'elle a un délai de 2 mois supplémentaire pour prendre une décision. Mais moi ne touchant que en arrêt maladie normale je ne touche que 50% de mon salaire ce qui fait que je ne peut pas payer toute mes factures et me retrouve dans une mauvaise situation.

J'aimerais savoir ce que je peut faire contre mon employeur.

Par **pat76**, le **16/11/2012 à 18:41**

Bonjour

Vous avez informé l'inspection du travail de la situation?

Par **Ninied**, le **16/11/2012 à 18:45**

Non je ne les ai pas informer car je ne veut pas que ça me retombe dessus est que j'ai plus de problème. Je ne sais pas si mes employeurs ont le droit d'agir comme ça ou pas

Par **pat76**, le **21/11/2012** à **14:40**

Bonjour

Si vous n'informez pas l'inspection du travail, ne soyez pas étonné que votre employeur ne respecte pas vos droits.

Si vous n'agissez pas en vous présentant à l'inspection du travail avec tous les documents en votre possession, vous n'obtiendrez pas gain de cause.

Par **Ninied**, le **21/11/2012** à **15:51**

L'inspection du travail m'a dit que mon employeur était dans son droit qu'il est pas obliger d'envoyer les papiers, je suis aller les voire hier.